

SÉANCE ORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 12 août 2019 à 20h00, à laquelle sont présents monsieur le maire, Martin Dulac, madame Nadine Noizelier, conseillère ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Frédéric Lavoie, Jean-Guy Lévesque et François Jean.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire, Martin Dulac.

Monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Me Sarah Giguère, directrice des Services juridiques et greffière adjointe par intérim sont également présents.

Monsieur Normand Angers, conseiller est absent.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-300
Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

La séance est déclarée ouverte à 20 heures.

Il est,
PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier
APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Première période de questions
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 15 juillet 2019

2. COMMUNICATIONS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

- 2.1 Autorisation – Services professionnels – Grille d'évaluation et de pondération – Planification stratégique municipale

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Autorisation – Contribution financière – Centre de femmes l'Essentielle
- 3.2 Autorisation – Contribution financière – Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu – Gala Grand Richelois
- 3.3 Autorisation – Dépôt d'un projet par la MRC de La Vallée-du-Richelieu – Programme d'Aide financière pour la mise en commun d'équipements ou d'infrastructures en milieu municipal
- 3.4 Approbation – Règlement numéro 2018-011 décrétant une dépense de 1 687 215 \$ et un emprunt de 1 687 215 \$ visant l'acquisition d'un immeuble et les honoraires professionnels pour la production du programme fonctionnel et technique, des plans et devis d'architecture, d'ingénierie et d'architecture du paysagement relativement à la construction de la caserne 21 – Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de la Vallée-du-Richelieu
- 3.5 Autorisation – Demande au Ministère des transports – Reconfiguration de l'intersection Bernard-Pilon et Yvon-L'Heureux

4. TRÉSORERIE ET FINANCES

- 4.1 Acceptation des comptes à payer et des déboursés en date du 12 août 2019
- 4.2 Acceptation – Dépôt – Liste des ajustements budgétaires comptabilisés durant la période du 1er au 31 juillet 2019
- 4.3 Autorisation – Mandat – Services professionnels – Auditeur indépendant – Vérification annuelle des états financiers 2019

5. AVIS DE MOTION**6. RÈGLEMENT**

- 6.1 Adoption – Règlement numéro 146-2-2019 amendant le règlement numéro 146-1 concernant les chats

7. GESTION DU TERRITOIRE

- 7.1 Nomination – Fonctionnaires désignés – Application de la réglementation municipale – Abrogation des résolutions 2019-135 et 2019-252

8. RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Dépôt – Listes des employés surnuméraires au 27 juillet 2019
- 8.2 Autorisation – Embauche – Technicien(ne) en urbanisme – Services de l’urbanisme et du développement durable
- 8.3 Autorisation – Fin de la période d’essai – Directeur général et secrétaire-trésorier – Employé numéro 10-0375
- 8.4 Autorisation – Embauche salariés et contrats de services – Organismes spécialisés et travailleurs autonomes – Saison automnale 2019 – Services récréatifs et culturels

9. SERVICES TECHNIQUES**10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS****11. AFFAIRES COURANTES**

- 11.1 Ajouts à l’ordre du jour de la séance :
 - a) Autorisation – Contribution financière – Fondation Terry Fox
- 11.2 Correspondance
- 11.3 Deuxième période de questions
- 11.4 Levée de la séance

« ADOPTÉE »

Première période de questions

Le président de la séance invite les membres de l’assistance à poser au conseil municipal toute question relative aux affaires de la municipalité.

Les citoyens présents dans la salle posent des questions et les conseillers y répondent.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-301

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 15 juillet 2019

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), tout procès-verbal doit être approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu et lu le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 15 juillet 2019 et qu’ils s’en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 15 juillet 2019 soit et est approuvé, tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-302

Autorisation – Services professionnels – Grille d'évaluation et de pondération -
Planification stratégique municipale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procédera à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions par l'obtention d'un plan stratégique municipal;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 936.0.1 du Code municipal, il y a lieu d'adopter une grille d'évaluation et de pondération;

CONSIDÉRANT QUE le système d'évaluation et de pondération des soumissions est basé, outre sur le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

CONSIDÉRANT la grille d'évaluation et de pondération des soumissions ainsi que les recommandations de madame Virginie Beauchemin, directrice des communications et des services à la communauté, dans son rapport daté du 25 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal adopte la grille d'évaluation et de pondération des soumissions pour l'obtention d'un plan stratégique municipal, proposée par madame Virginie Beauchemin, directrice des communications et des services à la communauté, dans son rapport daté du 25 juillet 2019;

QUE le conseil municipal autorise madame Virginie Beauchemin, directrice des communications et des services à la communauté ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-303

Autorisation – Contribution financière – Centre de femmes l'Essentielle

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçue du Centre de femmes l'Essentielle le 9 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de femmes l'Essentielle a pour mission d'offrir aux femmes un lieu d'appartenance, un réseau d'éducation et d'action afin de promouvoir l'accès à l'autonomie et aux rapports égaux par la prise en charge individuelle et collective;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme œuvre au soutien des femmes de la région;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de favoriser le bien-être de ses citoyens, par son soutien à la réalisation et à la mise en œuvre de projets communautaires particuliers;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier dans son rapport daté du 17 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 100 \$ au Centre de femmes l'Essentielle;

QUE monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence madame France Desautels CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-304

Autorisation – Contribution financière – Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu – Gala Grand Richelois

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçue de la Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu le 15 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE cet événement majeur qui revient aux trois ans a pour but de reconnaître l'importance et le dynamisme du milieu d'affaires auprès de la communauté et souligne l'excellence des entreprises et des organismes de la région;

CONSIDÉRANT QU'être partenaire de cet événement permet, entre autres, de démontrer notre appui à toute la communauté d'affaires, ainsi que d'assurer le succès et la pérennité d'un événement favorisant le développement économique de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier dans son rapport daté du 18 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 500 \$, plus taxes applicables à la Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu dans le cadre du Gala Grand Richelois;

QUE monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence madame France Desautels CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-305

Autorisation – Dépôt d'un projet par la MRC de La-Vallée-du-Richelieu – Programme d'Aide financière pour la mise en commun d'équipements ou d'infrastructures en milieu municipal

CONSIDÉRANT QUE le 19 juin 2019, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé la reconduction du programme d'Aide financière pour la mise en commun d'équipements ou d'infrastructures en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide à l'intention des organismes municipaux "Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale";

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les villes de Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil, désirent présenter un projet afin de cartographier les actifs (culturels et sportifs), d'évaluer les besoins en matière de culture et loisir, d'identifier les possibilités de collaboration et d'établir une formule de partage relative aux frais de construction et d'opérations, dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu a adopté lors de la séance tenue le 20 juin 2019, la résolution numéro 19-06-254 faisant ainsi part de son intention :

- de s'engager à participer au projet afin de cartographier les actifs (culturels et sportifs), d'évaluer les besoins en matière de culture et loisir, d'identifier les possibilités de collaboration et d'établir une formule de partage relative aux frais de construction et d'opérations et à assumer une partie des coûts;

- de déposer un projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale et d'agir à titre d'organisme responsable dudit projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal s'engage à participer au projet pour cartographier les actifs (culturels et sportifs), d'évaluer les besoins en matière de culture et loisir, d'identifier les possibilités de collaboration et d'établir une formule de partage relative aux frais de construction et d'opérations dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

QUE le conseil municipal nomme la MRC de La-Vallée-du-Richelieu organisme responsable du projet.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-306

Approbation – Règlement numéro 2018-011 décrétant une dépense de 1 687 215 \$ et un emprunt de 1 687 215 \$ visant l'acquisition d'un immeuble et les honoraires professionnels pour la production du programme fonctionnel et technique, des plans et devis d'architecture, d'ingénierie et d'architecture du paysagement relativement à la construction de la caserne 21 – Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de la Vallée-du-Richelieu

CONSIDÉRANT la création de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (ci-après appelée la « Régie »);

CONSIDÉRANT QUE la Régie a adopté le 11 juillet 2019 le Règlement numéro 2018-011, soit le Règlement décrétant une dépense de 1 687 215 \$ et un emprunt de 1 687 215 \$ visant, d'une part, l'acquisition du terrain connu et désigné comme étant le lot numéro 4 555 318 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Verchères et, d'autre part, la production du programme fonctionnel et technique, des plans et devis d'architecture, d'ingénierie et d'architecture du paysagement;

CONSIDÉRANT la réception dudit règlement le 18 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie dudit règlement, à défaut de quoi le règlement sera réputé approuvé par les municipalités;

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal approuve le Règlement numéro 2018-011 adopté par la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu le 11 juillet 2019, soit le Règlement décrétant une dépense de 1 687 215 \$ et un emprunt de 1 687 215 \$ visant, d'une part, l'acquisition du terrain connu et désigné comme étant le lot numéro 4 555 318 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Verchères et, d'autre part, la production du programme fonctionnel et technique, des plans et devis d'architecture, d'ingénierie et d'architecture du paysagement;

DE transmettre la présente résolution à la Régie.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-307

Autorisation – Demande au Ministère des transports – Reconfiguration de l'intersection Bernard-Pilon et Yvon-L'Heureux

CONSIDÉRANT QUE la configuration actuelle de l'intersection de la rue Bernard-Pilon et du boulevard Yvon-L'Heureux crée un goulot d'étranglement nuisant de façon importante à la fluidité de la circulation;

CONSIDÉRANT QUE la reconfiguration de cette intersection par le Ministère des transports figure en haut des priorités du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la reconfiguration devra maintenir dans leur état actuel les commerces riverains;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de McMasterville et la Ville de Beloeil sont toutes deux concernées par cette intersection d'intérêt régional;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal demande au Ministère des transports de rapidement enclencher le processus devant mener à la reconfiguration de l'intersection de la rue Bernard-Pilon et du boulevard Yvon-L'Heureux.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-308

Acceptation des comptes à payer et des déboursés en date du 12 août 2019

CONSIDÉRANT QUE la directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, madame France Desautels, CPA, CA, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer, déboursés et prélèvements en date du 12 août 2019, pour un montant total de 237 505,86 \$, jointe à la

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

présente et approuvée telle que présentée par madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, soit et est autorisée à émettre les paiements afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-309

Acceptation – Dépôt – Liste des ajustements budgétaires comptabilisés durant la période du 1^{er} et 31 juillet 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend acte du dépôt des listes des ajustements budgétaires, comprenant les appropriations de l'excédent de fonctionnement affecté, comptabilisés durant la période du 1^{er} et 31 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des ajustements budgétaires, comprenant les appropriation de l'excédent de fonctionnement affecté, comptabilisés durant la période du 1^{er} et 31 juillet 2019.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-310

Autorisation – Mandat – Services professionnels – Auditeur indépendant – Vérification annuelle des états financiers 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 966 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C27.1), le conseil municipal doit nommer un auditeur indépendant pour vérifier les états financiers, l'état établissant le taux global de taxation et tout autre document que détermine le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire par règlement publié dans la « Gazette officielle du Québec »;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, dans son rapport daté du 6 août 2019, et que cette dernière certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal mandate monsieur Benoit Dubord, CPA, CA, auditeur externe indépendant, afin de procéder à la vérification des états financiers 2019 de la Municipalité, et ce, pour un montant de 9 000 \$, plus taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services datée du 17 juillet 2019 et dans le respect du cadre budgétaire et conformément aux lois et règlements applicables en vigueur;

QUE monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence madame France Desautels CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-311

Adoption – Règlement numéro 146-2-2019 amendant le règlement numéro 146-1 concernant les chats

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 146-2-2019 a été donné par monsieur Frédéric Lavoie, conseiller et qu'un projet de règlement a été présenté et adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 146-2-2019 amendant le règlement numéro 146-1 concernant les chats, qui est joint à la présente résolution;

CONSIDÉRANT QU'aucun coût ou mode de financement par la Municipalité n'est prévu au présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, le président de l'assemblée a fait mention de l'objet, la portée, le coût ainsi que le mode de financement de paiement et de remboursement du présent règlement avant son adoption, lorsqu'applicable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le règlement numéro 146-2-2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le règlement numéro 146-2-2019 amendant le règlement numéro 146-1 concernant les chats.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-312

Nomination – Fonctionnaires désignés – Application de la réglementation municipale – Abrogation des résolutions 2019-135 et 2019-252

CONSIDÉRANT les résolutions 2019-135 et 2019-252 adoptées afin de nommer des fonctionnaires désignés afin d'appliquer la réglementation municipale en matière de nuisances, de contrôle de population animale, de gestion de l'eau et des matières résiduelles et autres réglementations municipales de même type;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'abroger lesdites résolutions et de procéder, par une nouvelle résolution, à la nomination de fonctionnaires de la municipalité afin d'administrer et d'appliquer divers règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal adopte le tableau des fonctionnaires désignés joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE ces fonctionnaires désignés soient et sont autorisés, lorsque le règlement le permet, à émettre des permis ou des autorisations, à délivrer, au nom de la municipalité de McMasterville, des constats d'infraction pour toute infraction, à visiter et examiner, à toute heure raisonnable, tout bâtiment (intérieur et extérieur) ou son terrain d'emplacement;

QUE cette nomination soit effective à compter du 3 septembre 2019;

QUE la présente résolution abroge et remplace les résolutions 2019-135 et 2019-252.

« ADOPTÉE »

Dépôt – Listes des employés surnuméraires au 27 juillet 2019

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des employés surnuméraires en date du 27 juillet 2019.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-313

Autorisation – Embauche – Technicien(ne) en urbanisme – Services de l'urbanisme et du développement durable

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-256 adoptée lors de la séance ordinaire du 3 juin 2019 du conseil municipal autorisant l'ouverture du poste de Technicien(ne) en urbanisme;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi parue sur les sites Internet de la Municipalité et de Québec Municipal;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées les 23 et 25 juillet 2019 par le comité de sélection composé de madame Marie-Pierre Tremblay, directrice des Services de l'urbanisme et du développement durable et de monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Marie-Pierre Tremblay, directrice des Services de l'urbanisme et du développement durable, dans son rapport daté du 30 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE la personne sélectionnée devra compléter une période de probation d'une durée de neuf (9) mois visant l'atteinte des objectifs liés à la tâche de Technicienne en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise l'embauche de madame Cloé Deschênes à titre de Technicienne en urbanisme, et ce, pour une période de probation de neuf (9) mois débutant le 3 septembre 2019, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, et ce, conditionnellement à l'avis favorable émis suite à la finalisation de toutes les étapes du processus d'embauche;

QUE madame Marie-Pierre Tremblay, directrice des Services de l'urbanisme et du développement durable, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-314

Autorisation – Fin de la période d'essai – Directeur général et secrétaire-trésorier – Employé numéro 10-0375

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-174, adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 1^{er} mai 2019, par laquelle le conseil municipal autorisait l'embauche de l'employé portant le numéro 10-0375 à titre de directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 10-0375 exerce ses fonctions depuis le 6 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 10-0375 a complété sa période d'essai à la satisfaction de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal confirme que l'employé numéro 10-0375 a complété, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier, sa période d'essai, à la satisfaction de la Municipalité et ce, conformément à l'entente intervenue entre la Municipalité et l'employé numéro 10-0375.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-315

Autorisation – Embauche salariés et contrats de services – Organismes spécialisés et travailleurs autonomes – Saison automnale 2019 – Services récréatifs et culturels

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2019-264 lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juin 2019, laquelle autorise l'ouverture des postes de salariés, travailleurs autonomes et organismes pour la saison automnale 2019;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher des salariés et de conclure des contrats de services avec divers travailleurs autonomes et organismes spécialisés pour la tenue des activités automnales des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 31 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal, relativement aux activités mentionnées ci-dessous, autorise l'embauche des salariés, le tout aux taux et conditions prévus à la grille salariale du personnel saisonnier en vigueur et conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur;

QUE le conseil municipal, relativement aux activités mentionnées ci-dessous, autorise également la Municipalité à conclure des contrats de services avec les divers travailleurs autonomes et organismes spécialisés le tout, conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus contractuel et la politique de gestion contractuelle en vigueur et dans le respect des budgets adoptés à cette fin :

		Activité / cours donné par :
Enfant	Cuisine	McMasterville – Mollie Dubois (salarié)
	Science	
	Arts plastiques	

Adulte	Badminton	McMasterville – Cynthia Barcelo (salarié)
	Volleyball	McMasterville – à venir (salarié)
	Qijong	Lise Lapointe (autonome)
	RCR	Gestion paramédicale (organisme)
Adulte	Yoga multi	Raphael Passaro (autonome)
	Insanity express	Focus Studios (organisme)
	Zumba	
	Pound	
Aîné	Yoga aîné	Raphael Passaro (autonome)
	Folles du fil - Saison	McMasterville - Danièle Hudon (bénévole)

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

Ajouts à l'ordre du jour de la séance :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-316

Autorisation – Contribution financière – Fondation Terry Fox

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçue de la Fondation Terry Fox dans le cadre d'un zumbaton qui aura lieu le 6 septembre 2019, à la patinoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal autorise qu'une contribution financière correspondant au coût de la location de la patinoire soit versée à la Fondation Terry Fox dans le cadre du zumbaton du 6 septembre 2019;

QUE monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence madame France Desautels CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

CORRESPONDANCE

22 juillet 2019 : Lettre d'invitation à l'épluchette de blé d'inde annuelle de la FADOQ, qui aura lieu le 19 août 2019.

23 juillet 2019 : Lettre de remerciement de la CMM pour la contribution de la Municipalité concernant le service « 211 Grand Montréal ».

Deuxième période de questions

Le président de la séance invite les membres de l'assistance à poser au conseil municipal toute question relative aux affaires de la municipalité.

Aucune question n'est posée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-317

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,
PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier
APPUYÉ par madame Nadine Noizelier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la séance soit levée à 20h24.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques
et greffière adjointe par intérim

Martin Dulac

Me Sarah Giguère
